

Le Canada.

JOURNAL QUOTIDIEN DU SOIR.
La Vallée de l'Ottawa,
BUREAUX: 565 ET 570 RUE SUSSEX,
OTTAWA, ONT.

Ottawa, Vendredi 18 Décembre 1891

ECHOS DU JOUR

Le bill de particuliers dans l'élection contestée de Vancouver devra être présenté le 21 courant.

On annonce de Winnipeg la mort de l'honorable C. P. Brown, ancien membre du cabinet du Manitoba. Il était comtesseur.

Le correspondant romain du STARDAST à Londres, dit que l'Autriche a offert de jouer le rôle de médiateur entre le Vatican et le Quirinal.

Une dépêche de Québec annonce que M. de Boucherville a accepté la tâche de former un nouveau gouvernement. Il fera un bon maître de personnel de son ministère lundi.

M. Vermaut, commissaire chargé de représenter l'Allemagne à l'exposition de Chicago, a été informé par les divers industriels de Düsseldorf qu'ils refusent de prendre part à cette exposition.

Dix huit socialistes, arrêtés à Chatham, Angleterre, pour avoir causé des désordres dans la rue, viennent d'être condamnés à un mois de prison et à une amende variant de 75 à 500 francs.

La Presse annonce qu'une enquête immédiate et générale sera faite sur l'administration du gouvernement. Le ministre de chaque département, les décisions générales suivront de près la prochaine session.

Une grande lutte aura lieu à Toronto le premier lundi de janvier. La municipalité consulte les contribuables sur l'opportunité de permettre aux charretiers urbains de circuler le dimanche.

Le ministre de l'agriculture a décidé de discontinuer la collection des statistiques viticoles, à la fin de l'année. Avis a été donné en conséquence à tous les cultivateurs employés jusqu'à la récolte de la vigne.

M. R. H. McLennan, député de Glengarry, a admis un acte de corruption commis par un de ses agents d'élection. La cause de la contestation qui devait être plaidée hier à Cornwall n'a pas été continuée, et les juges ont annulé l'élection.

M. Poupore, député conservateur du comté de Pontiac, interrogé sur le résultat du coup d'état, aurait dit que tout en étant au pouvoir, le parti conservateur n'en serait pas plus avancé.

L'honorable M. J. A. Lebeau est aussi à Montréal depuis deux jours.

Le correspondant du Witness à Québec télégraphie que les amis de M. Fitzpatrick nient qu'il ait l'intention d'abandonner son parti; mais ils disent qu'il va se présenter dans Québec-Ouest à la prochaine élection fédérale. M. Mathew E. Arn se présenterait contre M. Owen Murphy, le vengeur de la morale publique.

Sir Adolphe Caron n'a pas caché sa joie en apprenant le renvoi de l'administration Mercier, et a exprimé l'espoir que le parti conservateur remporterait la victoire aux prochaines élections. Il n'a pas cependant exprimé de préférence quel parti il choisirait.

W. B. Lewis, M. P., dit que le lieutenant-gouverneur est parfaitement justifiable d'avoir agi comme il l'a fait vu la preuve faite contre l'administration Mercier. Cependant, ajoute-t-il, il ne voit pas dans le parti conservateur d'organisation qui puisse rivaliser avec celle de M. Mercier.

Interrogé par un journaliste de Montréal, M. Nantel, député de Terrebonne a répondu comme suit:

L'acte du lieutenant-gouverneur est sévère et rigoureux, mais il ne pouvait pas s'engager de son propre mouvement et celui de la province, puisqu'on avait rendu la Couronne complexe involontairement des actes d'administration les plus scandaleux.

M. Blain annonce la conclusion d'un traité de réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et toutes les Antilles britanniques, y compris les Antilles anglaises. Le traité sera soumis au parlement le 15 janvier prochain, une proclamation du premier jour fera connaître les détails de la convention, qui comprend spécialement la Jamaïque, la Barbade, la Trinité et les petites Antilles anglaises.

Le mouvement commercial entre les Etats-Unis et ces pays pour la dernière année se chiffre comme suit:

Importations des Antilles britanniques aux Etats-Unis: \$14,860,000; de la Guyane anglaise: \$4,820,000; total: \$19,120,000.

Exportations aux Antilles britanniques: \$8,100,000; à la Guyane anglaise: \$2,100,000; total: \$10,200,000.

On écrit de Paris que plusieurs industriels et hommes politiques, parmi lesquels M. M. Tharel, de la Société d'économie industrielle et commerciale; J. Sigisgrain, de Bâle; Donio, Cabaret, de Vilvoron, etc., ont offert, au cercle national, un déjeuner à M. MacCormick, agent à Londres, de l'exposition de Chicago. M. Cabaret, au dessert, a porté la santé de M. MacCormick et lui a rendu en termes très flatteurs pour la France ce qu'il appelle qu'elle tiendrait à Chicago la grande place qu'elle a méritée tenir dans le monde en 1878 et 1889.

Interviewé hier, par un journaliste de cette ville, relativement à la crise de Québec, M. Boninot a fait la réponse suivante:

«Le lieutenant-gouverneur, comme le gouvernement général, a été responsable de constitutionnelles, pleines autorités, de renvoyer ce qu'on appelle ses avis dans toute affaire d'Etat.»

«C'est à lui qu'il appartient, et lui a été de juger si les raisons qui se présentent sont suffisantes, au point de vue de l'intérêt public, pour justifier la mesure extrême qui lui est permise, d'après les droits constitutionnels, de passer le pouvoir à un autre homme, et de renvoyer ces avis.»

LA CONSTITUTION

Placé bien au-dessus des attaches de partis, comme nos lecteurs le savent déjà, nous sommes en bonne position pour juger des événements politiques, quels que soient leur importance et leurs résultats. Formant dans la presse française de notre pays, à peu près égale à part, le devoir nous impose d'exprimer notre opinion sur toutes les grandes questions qui se présentent, particulièrement sur le terrain de la politique. Car, en Canada, la politique joue le rôle prépondérant qu'à peu près.

Depuis quarante-huit heures les journaux, de toutes les nuances et de tous les partis, nous arrivent chargés d'appréciations plus ou moins flatteuses à l'égard du lieutenant-gouverneur de Québec, et d'interprétations plus ou moins claires et désintéressées de la constitution qui nous régit. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de l'action de M. Angers à l'effet de la nomination de la commission royale. Nous n'avons pas pu tomber d'accord sur ce point, avec plusieurs de nos confrères dont nous avons souvent partagé l'opinion sur des questions importantes.

D'après nous, M. Mercier aurait dû refuser de recommander l'institution de cette commission royale. Ce qui aurait certainement entraîné le renvoi de son gouvernement. Mais puisque M. Angers était décidé à agir de cette façon, il était facile de voir qu'il traitait jusqu'au bout. Nous ne voulons aucunement imputer au lieutenant-gouverneur une intention malhonnête, nous désirons simplement élever la voix contre sa manière d'interpréter la constitution et les us et coutumes parlementaires. Nous ne sommes pas de ceux qui accusent de malhonnêteté les personnes dont nous ne pouvons pas accepter l'opinion, parce que nous reconnaissons que chacun peut se tromper.

Dans le présent cas, il nous semble très clair que l'action de M. Angers substitue le gouvernement personnel au gouvernement responsable. L'historique de la constitution, — dont l'Angleterre est si fière et à juste titre — nous démontre une lutte qui a duré des siècles, contre le gouvernement personnel. Le peuple anglais est bien façonné à l'esprit de sa constitution, parce que son éducation s'est faite lentement et sûrement: les concessions n'étant obtenues que par la force des circonstances.

C'est ce qui explique le grand respect du peuple anglais pour la constitution de son pays, qui est le fruit de luttes séculaires, ardues et infructueuses de ses pères et de ses aïeux.

Il n'y a pas de précédents, de nos jours, où la volonté du souverain ait été imposée à un premier ministre, si ce n'est peut-être: l'incident connu sous le nom de la *question du Japon*, arrivé dans les premières années du règne de la présente souveraine. Incident insignifiant dans le fond, mais qui tout de même, le parlement a pris la peine de régler par la suite, de façon à ne laisser aucune ambiguïté dans l'interprétation des devoirs mutuels du souverain et du premier ministre.

Nous avons dit que M. Mercier aurait dû refuser la commission royale proposée par M. Angers, pour la raison que, c'était priver la majorité parlementaire d'un droit qui lui appartient, pour en revêtir un tribunal irresponsable. Il n'est cependant pas juste de tenir M. Mercier responsable de cet empêtement sur les droits de la Chambre d'Assemblée. Comme chef de parti, sa position était assez difficile.

Mis sur la défensive par la couronne, il s'est trouvé placé entre la constitution et l'intérêt de son parti. Craignant qu'en refusant d'accepter la commission, on l'accuserait de fuir l'enquête, ce qui aurait eu le retentissement; il a préféré accepter la commission, ayant foi, sans doute, dans le résultat.

Nous ne pouvons pas espérer, avec l'éducation politique que nous avons tous reçue, voir, d'ici à de nombreuses années, un premier ministre, en Canada, abandonner le pouvoir pour se vouer à un principe constitutionnel.

La couronne est plus spécialement chargée de ce devoir solennel, et il n'est que juste qu'elle en soit tenue responsable, puisque c'est là sa mission.

Nous résumons donc comme suit: M. Angers en imposant cette commission royale à M. Mercier, a enfreint la lettre et l'esprit de notre constitution.

Nous parlerons, plus tard, de ses autres actions.

Le bruit court à Montréal que l'hon. M. Tesson a refusé l'intention de se porter candidat pour la division St-Jacques, aux prochaines élections; il est certain qu'il a déclaré, hier après-midi qu'il était au service de son parti, et qu'il briguait les suffrages du comté qu'on lui assignerait.

L'AMIRAL GERVAIS.

La France et le Vatican.

QUESTION BULGARE.

L'Italie et les Etats-Unis.

LA GRIPPE EN EUROPE.

Les Droits sur les Objets d'Art.

LA FRANCE ET LA BULGARIE.

Capture d'un Meurtrier Italien.

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

L'AMIRAL GERVAIS.

PARIS, 18 déc.—L'Amiral Gervais, commandant de l'escadre française qui est revenue récemment à Constat, où elle a été reçue avec tant d'enthousiasme par les Russes, vient d'être nommé chef de l'état-major général de la marine.

LES TRAITÉS DE COMMERCE.

BERLIN, 18 déc.—Le reichstag, après sept heures de débats a adopté le traité de commerce conclu entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. La mesure a été votée à une grande majorité, de plus, par 290 voix contre 56, l'assemblée a adopté les droits de douane sur les vins proposés à titre d'amendement au nouveau traité.

L'ITALIE ET LES ETATS UNIS.

ROME, 18 déc.—L'interprétation de M. Imbriani au gouvernement, au sujet des relations de l'Italie avec les Etats-Unis, est venue devant la chambre des députés. M. de Ruini, président du conseil des ministres, a engagé la chambre à rejeter la discussion de cette interpellation. La chambre a voté, avec une large majorité, la motion du premier ministre.

LA FRANCE ET LE VATICAN.

ROME, 18 déc.—Le Temps publie le compte rendu d'une entrevue avec le pape Léon XIII, au sujet de la question religieuse en France. D'après ce compte rendu, le pape aurait dit que des négociations n'ont été ni préférentielles, ni qu'il avait eu l'occasion de faire de la lettre de l'archevêque d'Aix ne fait qu'une manifestation isolée. Les attaques dont les évêques français ont fait l'objet à Rome, lui ont causé la plus grande douleur et il s'est efforcé de voir le gouvernement français défendre les pèlerinages à Rome.

A son avis, le gouvernement français, a commis une erreur en poursuivant l'archevêque d'Aix. M. Fallières, ministre des cultes, avait tout simplement répondu que l'acte de la lettre de l'archevêque d'Aix, n'est qu'un acte de protestation. Ce dernier motif ne peut qu'exciter l'animosité, au lieu d'amener la paix entre l'Eglise et l'Etat.

LA QUESTION BULGARE.

PARIS, 18 déc.—Hier, dans une entrevue, l'agent de la Bulgarie en cette ville a déclaré que l'incident soulevé par l'expulsion du journaliste Chadoïev n'aurait aucune conséquence sérieuse. La confiance que l'Etat français a accordée à l'ambassadeur bulgare, n'a pas le moindre doute que la Bulgarie fera les concessions demandées par la France et qu'elle sera établie les relations consulaires entre les deux pays.

LOS ANGELES, 18 déc.—Le Times dit que la France ne gagnera rien en faisant appel à la Turquie pour redresser les infractions aux traités. La Turquie a plus d'intérêt à maintenir cet état de choses pour servir de tampon dans les conflits entre les Etats.

Il est évident qu'il conviendrait à l'Europe de voir le sultan se quereller avec la Bulgarie; toutefois, ce serait un acte de prudence de la part de M. Stambouloff, de ne pas se laisser emporter par la colère. Dans tous les cas, on ne peut lui infliger que seule punition: la cessation des relations consulaires.

LA FRANCE ET LA BULGARIE.

PARIS, 18 déc.—Le Temps s'exprime ainsi: «La rupture des relations diplomatiques entre la France et la Bulgarie n'a pas d'importance immédiate pour notre pays. L'avenir jettera la lumière sur la question de savoir quels effets aura cette rupture pour la Bulgarie et pour ceux qui sont au pouvoir à Sofia. Quand une grande puissance est ainsi ainsi une quarantaine diplomatique contre ces gouvernements, il est bon pour eux qu'ils aillent pas trop loin dans la voie où ils semblent s'être engagés d'un cœur léger.»

BERLIN, 18 déc.—Le Tagblatt de Berlin dit que le prince Ferdinand de Bulgarie était sur le point de céder à la France au sujet de l'affaire Chadoïev. Sur ces entrefaites, M. Stambouloff, premier ministre, a menacé de donner sa démission. Pour ce motif le prince Ferdinand a décidé de maintenir l'expulsion de Chadoïev.

LA GRIPPE EN EUROPE.

LONDRES, 18 déc.—La grippe se propage avec rapidité en Europe et cause des ravages sérieux. Un grand nombre de soldats de la garnison anglaise à Gibraltar sont à l'hôpital, atteints de cette maladie; d'autres en souffrent aussi, mais sous une forme plus bénigne.

L'archevêque Sigismond est mort aujourd'hui, à Vienne, des suites de cette maladie. L'assistant, il y a quelques jours, aux funérailles de son frère, l'archevêque Henri, mort d'une pneumonie.

Il est ensuite tombé malade et vient de succomber au mal. C'était le troisième fils de feu l'archevêque Félix. Né à Milan en 1826, il était lieutenantfeld-marchal dans l'armée autrichienne.

L'archiduchesse Marie Valère, la plus jeune fille de l'empereur d'Autriche, mariée l'année dernière à l'archiduc Franz-Salvator, est aussi atteinte de la grippe.

CAPTURE D'UN MEURTRIER ITALIEN.

LONDRES, 18 déc.—La police vient d'opérer une capture qui a causé de grandes difficultés. Un matelot italien, EMANUELE MARIETTO, avait assassiné un de ses camarades le 16 juillet dernier, lorsque ce navire se trouvait à Raguano, aux Indes. Depuis il s'était réfugié à fond de cale où l'on l'aurait pu le saisir. Il avait des provisions que le navire portait dans l'entrecage où il était caché.

Le navire est arrivé à Londres, samedi passé. La police avait pris des mesures très sérieuses pour s'emparer du criminel lorsque celui-ci, le bâtiment déchargé, serait forcé de se montrer. Les agents ont été agréablement surpris de voir venir l'Italien se rendre de lui-même. Son état de majeur et d'épave expliquait cette décision de l'Italien. Il n'avait pas mangé depuis plusieurs jours, toutes les provisions ayant été épuisées. Dès qu'il sera rétabli, on l'enverra en Italie pour y être jugé.

LA BOHEME ET L'AUTRICHE.

VIENNE, 18 déc.—Aucun des débats, à la chambre basse du Reichsrath, M. Gregor, le chef des jeunes-Tchèques, a prononcé un violent discours au nom de ses collègues, qui réclament la complète émancipation nationale de la Bohême. M. Gregor a dit que les Habsbourg n'auraient jamais été les rois de Bohême, ni les ancêtres de la génération actuelle en ce pays avaient prévu de quelle manière seraient traitées la langue et la nationalité des Tchèques soumis au pouvoir des rois.

Le président de l'assemblée a rappelé l'orateur à l'ordre, à cause des attaques qu'il dirigeait contre la dynastie régnante.

M. Gregor n'a pas moins continué son discours, faisant ressortir que le rétablissement de la monarchie en Bohême ne peut être de la politique de la monarchie. Les ministres, au contraire, qu'augmentent le mécontentement du peuple contre la dynastie des Habsbourg.

A ce mot, le président rappelle de nouveau M. Gregor à l'ordre.

Le prince de Schwartzemberg, le chef de la noblesse bohémienne, a protesté avec indignation, au nom des vieux Tchèques, contre les paroles de M. Gregor. Il a dit que c'était une insulte aux sentiments de patriotisme et de loyauté de la nation. Tous les Bohémiens, a-t-il dit le prince, considèrent le gouvernement des Habsbourg comme une bonne fortune pour le pays. Les paroles du prince ont été couvertes d'applaudissements.

ANASSINAT A BRUXELLES.

BRUXELLES, 18 déc.—On vient de découvrir ici un crime qui offre beaucoup de ressemblance avec ceux qui ont été commis par Pradel et Pranzani à Paris. Hier les passants ont vu s'ouvrir tout à coup la fenêtre d'un appartement situé près de la «Bourse», en plein Bruxelles et ont entendu pousser les cris de «An assassin! à l'assassin!»

La police s'est précipitée dans l'appartement d'où partaient les cris et a trouvé, au milieu d'une mare de sang, le cadavre d'Anna Lenaert, demi-mondaine bien connue.

Selon les apparences, elle a dû être assassinée la nuit précédente. L'individu, qui a appelé au secours par la fenêtre de l'appartement, était l'amant d'Anna. Il venait d'entrer chez elle pour lui faire visite, lorsqu'il a découvert son cadavre. Tous les bijoux et les objets de valeur de la femme gisante ont disparu. La police n'a pu trouver aucune trace de l'assassin.

Ce crime a causé une grande sensation à Paris. BRUXELLES, 18 déc.—L'amant d'Anna Lenaert, qui a découvert le meurtre de celle-ci, a été arrêté avec un de ses amis. On les soupçonne d'être les auteurs du crime. La femme et son amant étaient allés, il y a peu de temps, à Londres et on dit que les bijoux enlevés, la demi-mondaine provenaient d'un vol commis dans la capitale de l'Angleterre.

AMERIQUE.

LES TRAITÉS DE COMMERCE.

NEW-YORK, 18 déc.—On mande de Washington que le président Harrison prend au sérieux la clause du bill McKinley dite «clause de réciprocité», qui autorise à suspendre à partir du premier janvier l'entrée en franchise du sucre et, dès lors, du thé, du café et des autres produits des pays qui n'ont pas conclu de traités de commerce avec les Etats-Unis en vertu de cette clause.

M. Harrison, dit-on, est en train d'écrire une proclamation à l'effet de mettre en vigueur la disposition dont il s'agit. Les droits qui sont imposés si ce projet était mis à exécution sont de sept dixièmes de cent à un cent et trois huitièmes par livre de sucre, suivant la classe; de trois cents par livre de café; de six cents par livre de thé et d'un demi cent par livre de sucre.

La mesure atteindrait la Chine et le Japon pour le thé, la République Argentine pour le sucre, le Chili, l'Uruguay, le Paraguay, l'Égypte, les îles Sandwich, etc. Les pays bénéficiaires seraient le Brésil, la République Dominicaine, Cuba, et les autres pays qui ont des traités en vigueur ou en voie de négociation avec les Etats-Unis.

On doute encore dans certains cercles politiques de la réalité de l'intention précitée au président, dont le message est muet sur ce chapitre. Mais des personnes en position d'être bien informées affirment que M. Harrison est décidé à mettre en vigueur son projet.

M. Blaine est complètement d'accord sur ce point, et que si le président a point fait part de son projet à un congrès, c'est qu'il veut lui donner un caractère plus marqué, en faisant l'objet d'un message spécial. D'un autre côté, on dit que le président n'osera pas passer les clauses que son projet dans le pays l'augmentation des droits sur le thé et le café, et en outre, les réactions que provoquerait l'élévation du prix des sucres parmi les manufacturiers des Etats de la Nouvelle-Angleterre.

LES DROITS SUR LES OBJETS D'ART.

NEW-YORK, 18 déc.—Les agents de la douane ont, parait-il, fait une découverte qui fait grand bruit dans le monde où l'on s'occupe de beaux-arts et particulièrement du commerce des tableaux. La douane a été informée de la présence aux Etats-Unis de tableaux bien connus de Gérôme: Le 1102

PRIS AU PIED, sans que cette œuvre ait été vendue à l'importation. Une enquête a été ordonnée, et on a constaté qu'il avait été introduit par les effets mobiliers personnels d'une famille arrivée dans le pays, il y a quelque temps. Il a été mis en vente depuis à Saint-Louis, à Chicago et dans d'autres villes. Il a été finalement saisi à Minneapolis, à la suite de recherches poursuivies par M. Trainger, agent spécial du trésor. Le tableau en question est estimé à dix mille dollars.

Mais ce n'est pas tout. Cette affaire a mis, dit-on, le domaine sur la trace d'autres opérations du même genre qui se pratiqueraient couramment, et dans lesquelles seraient compromises plusieurs personnes bien placées. L'enquête se poursuit, et on parle de la saisie probable d'un certain nombre d'autres tableaux de prix, qui auraient été importés sans avoir acquitté les droits de douane.

Nouvelles de Montréal.

MONTRÉAL, 17 déc.—Mme Jetté, mère de l'honorable juge Jetté est à l'article de la mort. Mme Jetté est âgée de 92 ans.

Un nommé Auguste Smith, arrêté il y a quelques jours comme bigame, se trouve dans une position peu enviable. Sa prétendue seconde femme Euclaire Clermont, a fait une déposition en cour de police hier après-midi contre lui. Il paraît qu'elle a été trompée et que la cérémonie n'était qu'une farce, quand on a produit le certificat de mariage, on s'est aperçu qu'il était faux. La mariée accuse Smith d'être un concussionnaire.

Le R. P. Vasselin, de l'ordre des Dominicains, qui prêchait actuellement l'avis à l'église de St Etienne du Mont, à Paris, sera le prédicateur du prochain carême, à Notre Dame de Montréal.

Le Père Vasselin est attaché au couvent de Saint Honoré, de Paris.

C'est un orateur de haute volée.

Le R. P. Dowd, de l'église Saint Patrick, a pris beaucoup de succès, depuis hier.

Dimanche, le 13 courant, au couvent du Sacré-Cœur, Saint-Armand, Montréal, Mlle Comte O'Farrell, fille de M. John O'Farrell, est, avocat de Québec, a reçu le voile de l'ordre des mains du Rvd Père

Messieurs, vous devez vous rappeler les Roles pour Traineaux en Beef Musque dont je vous ai parlé la semaine dernière.

Bien, le temps est arrivé et les Roles s'en vont.

Et si quelqu'un se dépêche pas, que qu'un sera déçu.

Mon assortment est grand, mais quelques jours encore comme celui d'hier le videra de façon qu'un bon choeur se a difficile par la suite.

Verbum Sap.

R. J. DEVLIN.

NEVILLE & CO.

97 Rue Rideau.

NEVILLE & CO.

97 Rue Rideau.

Pharmacie Rideau.

VENEZ VOIR PRÉSENTS NOEL

JOHN CASEY.

FONDÉ DE POUVOIR.

BELANGER & CIE.

Pharmaciens.

128 Rue Rideau.

TELEPHONE BELL NO. 50.

ALLES!

McCarthy's.

Toronto B. & M. Co's.

Carling's.

Ont. B. & M. Co's.

Toutes en bonne condition.

R. A. STARRS & CIE.

61 & 63 Rue Clarence.

Prongergat, S. J., qui a fait avec beaucoup d'éloquence le sermon de circonstance. La cérémonie a été imposante. Les parents de la jeune fille, ses deux frères et sa jeune sœur étaient présents.

La police du Grand-Tronc a été chargée de la recherche des auteurs d'un vol hardi, commis sur un train de fret, stationné à la Pointe St-Charles et destiné pour l'Ouest.

Le char est resté deux heures à la Pointe St-Charles et après son départ on ne s'est aperçu du vol qu'à la Pointe Claire. Les voleurs avaient pénétré par effraction et s'étaient emparés entre autres choses, d'une douzaine de riches albums, d'une grosse caisse de otégos de deux douzaines de magnifiques brasses à habits, d'une jarred'acide, d'une douzaine d'accordéons et de deux caisses de fruits. Le tout est évalué à \$500.

Nouvelles de Québec.

QUÉBEC, 17 déc.—Le Rév. M. Joseph Arsène Mayrand, ancien curé de Sainte-Ursule, a célébré ses noces d'or accablées hier. Une magnifique fête a eu lieu, à cette occasion à Ste-Ursule.

Le vénérable vicariorat vient d'être fait chanoine honoraire du diocèse de Trois-Rivières.

Aucune copie de la correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur et M. Mercier n'a été livrée à la presse.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur a positivement refusé de livrer à la publicité les documents qui lui ont été transmis.

(A continuer sur la troisième page)

LES MEILLEURES PHOTOGRAPHIES!

L'Elite Photo Studio

117 RUE SPARKS.

Diplôme Accorde à l'Exposition Centrale Canadienne.

22 Une Dame parlant Français reçoit les visiteurs.

NEVILLE

97 RUE RIDEAU.

VINS LIQUEURS

SI BIEN CONNU

Et Réouvert.

NEVILLE & CO.

97 Rue Rideau.

La Belle Neige est Arrivée. Ainsi que mon Assortiment de Marchandises pour Noel.

Tout de frais, votre: Nouveaux Raisins (London Layers), Valence et Sultanas, Groselles, Citrons, Oranges et Lemons Peel.

Un assortiment complet d'Extraits d'Essence, Nouvelles Dattes, Figs, Prunes, Oranges, Gelées, Citrons, Mince Meats, Marchandises en Canons (toutes fraîches), Tomates, Maïs, Pois, Fevices, (En Frets), Fraises, Mûres, Bleuets, Prunes, Poires, Pêches, Amères.

Et oublier pas mon célèbre Thé de 25c. Thé, 5 livres pour \$1.00.

«Joyeux Noel a Tous.»

JOHN CASEY.

FONDÉ DE POUVOIR.

RUE DALHOUSIE.

Avis aux Chasseurs

QUÉBEC, 23 Septembre, 1891. MONSIEUR, — Les journaux, depuis l'ouverture de la saison de la chasse, publient presque tous les jours, des annonces étrangères à la Province de Québec et à celle d'Ontario ont chassé et chassent encore dans les limites de cette Province.

J'ai à vous faire remarquer, en conséquence, que c'est votre devoir, aussi bien que celui de tous les gardes-forestiers sous votre contrôle, de surveiller à ce que les lois de chasse soient exactement observées par chacun et de demander à toute personne non-domiciliée comme suédis, un permis de ce Département et à défaut de ce permis, de poursuivre ces violeurs des droits de chasse conformément à la loi.

R. E. TACHÉ, Assé. -Commissaire.

J. R. CHARLESON, Esq. Surint. des Gardes-Forêts, Ottawa.

WISD'S CURE FOR

La Meilleure Cure de la touse. En vente dans toutes les pharmacies.

CATARRH

Le Meilleur Original Disponible.

Pain Electric.

Résultat d'années d'études et d'expériences coûtant très cher.

JAS. WARNOCK.

494 RUE SUSSEX.

Telephone 534.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

La route directe entre l'Ouest et tous les points du Sud St. Laurent, de la Baie des Chaleurs, provinces de Québec; ainsi que le Nouveau Brunswick, la Nouvelle Écosse, l'île du Prince Édouard, le Cap Breton, les îles de la Madeleine, Terre-Neuve et St. Pierre.

Les trains express quittent Montréal et Halifax, tous les jours (dimanches exceptés) et se rendent à destination de tous ces points sans changement de chars, en 27 heures et 30 minutes.

Les chars des trains express directs sur le Chemin de l'Intercolonial sont brillamment éclairés par l'électricité et chauffés par la vapeur de la locomotive même, ce qui ajoute considérablement au confort et à la sécurité des voyageurs.

A tous les trains directs sont attachés des chars réfectoires et dortoirs, nouveaux et élégants de même que les chars salons pour le jour.

Les bains de mer les plus en vogue, ainsi que les endroits de pêche les plus recherchés sont situés sur la route de l'Intercolonial qui s'y arrête.

Attention des expéditeurs est appelée sur les grandes facilités offertes pour le transport de la farine et en général de toutes les marchandises à destination des Provinces de l'Est de Terre-Neuve, aussi pour l'exportation de grains et des produits expédiés aux marchés de l'Europe.